

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 23 septembre 2024 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, RUESCAS Flora, MOREAU Marjorie, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.

Absente excusée : SALACRUCH Françoise.

Absents : PORTMANN Cyril.

Secrétaire de séance : RENAUD Jean-Pierre.

Date de convocation : 16 septembre 2024

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 16 septembre 2024

Était présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, directeur général des services de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2024 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 – Décisions modificatives
- 2 – Subvention exceptionnelle
- 3 – Demande de subvention « Amendes de police »
- 4 – Demande de subvention pour la création de 7 logements à loyers libres à la Région Nouvelle Aquitaine

Personnel communal

- 5 – Créations de postes et modification du tableau des effectifs

Domaine communal

- 6 – Centrale photovoltaïque : convention d'occupation entre la commune et la société « MAIA PV 3 »

Décisions du Maire

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Décision modificative n°4

Suite à des travaux complémentaires, Monsieur le Maire informe que les crédits prévus aux opérations « agrandissement salle du Conseil Municipal » et « vidéoprotection » ne sont pas suffisants.

Il propose la Décision Modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération 581 article 21311	+ 5 000.00 €
Opération 588 article 2121	- 5 000.00 €
Opération 582 article 2158	+ 5 000.00 €
Opération 569 article 2151	- 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la proposition de décision modificative proposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération.

Considérant l'augmentation du montant du remboursement du capital de l'emprunt, Monsieur le Maire informe que les crédits prévus au compte 66111 ne sont pas suffisamment prévus.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 66111 + 1 200.00 €

Recettes

Article 757361 + 1 200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la proposition de décision modificative proposée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération.

Subventions exceptionnelles au bénéfice de l'association Passe-temps Evasion et Ardi Solidaire

Monsieur le Maire informe que les associations suivantes sollicitent des subventions :

- Passe-temps Evasion : 300.00 € pour l'organisation du marché de Noël ;
- Ardi Solidaire : 60.00 € pour l'organisation du forum des associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement de subventions exceptionnelles
 - Passe-temps Evasion : 300.00 €
 - Ardi Solidaire : 60.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour le versement de ces aides ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Demande de subvention « Amendes de police ». Aménagements de sécurité sur la voie communale n° 7, rue des Pierrières

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de prévoir des travaux d'aménagement de la sécurité sur la voie communale n°7 de plus en plus fréquentée (création d'un lotissement).

Il informe que ces travaux peuvent être financés dans le cadre du programme des « Amendes de police » et propose le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux : 17 811.00 €

Subvention attendue (50%) : 8 905.50 €

Autofinancement sur HT : 8 905.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et à signer tout document relatif à cette affaire.

Création de 7 logements à loyers libres. Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de 7 logements à loyers libres. L'agrément PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) ayant été obtenu, la commune peut désormais solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du dispositif « Logement Social en ruralité – Favoriser l'attractivité des territoires en développant une offre Habitat sur mesure ».

Il indique que les dépenses se répartissent comme suit :

Dépenses	Montants Hors taxes
Travaux	952 200.00 €
Maîtrise d'œuvre	104 376.00 €
Bureaux études, SPS	12 500.00 €
Total	1 069 076.00 €

Monsieur le Maire propose le financement suivant :

Sources de financement	Taux	Montants
Etat DETR	20%	213 815 €
Etat DSIL	10%	106 908 €
Etat fonds vert recyclage foncier	15%	160 362 €
Etat fonds vert rénovation énergétique des bâtiments	15%	160 362 €
Conseil Départemental 17	11.45%	122 500 €
Région Nouvelle Aquitaine	8.42%	90 000 €
Sous total financement publics	79.88%	853 947 €
Emprunt commune	20.12%	215 129 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION HT	100%	1 069 076 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan de financement proposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et à signer tout document relatif à cette affaire.

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de renforcer le service « bibliothèque municipale » Monsieur le maire propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (8 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} novembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (8 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

A compter du 1^{er} novembre 2024, le tableau des effectifs sera ainsi constitué :

Filière administrative

1 attaché territorial	TC
1 adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe	TC
1 adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	TC
1 adjoint administratif	TC
1 adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe	35h00
1 rédacteur pal 1 ^{ère} classe	TC

Filière technique

2 agents de maîtrise	TC
2 adjoints techniques pax 2 ^{ème} cl	TC
2 adjoints techniques pax 1 ^{ère} cl	TC
1 adjoint technique	16h00
2 adjoints techniques	TC
1 adjoint technique	6h00

Filière culturelle

1 adjoint technique pal 1 ^{ère} cl	17h50
1 adjoint du patrimoine	28h00
1 adjoint du patrimoine	8h00

Centrale photovoltaïque. Promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public

Vu le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune du Thou confié à la société MAIA PV 3.

Vu la délibération en date du 15 septembre 2022 relative à la promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réitérer la promesse de convention par la signature d'un acte authentique entre la commune et la société MAIA PV 3.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention d'occupation temporaire d'occupation du domaine public entre la commune du Thou et la société MAIA PV 3, notamment la durée (30 ans) les conditions financières ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune du Thou et la société MAIA PV 3 ;
- Autorise Monsieur le Maire à constituer les servitudes nécessaires à la réalisation et l'exploitation du projet ;
- Dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Décision du Maire

En vertu de sa délégation, Monsieur le maire informe qu'il a conclu un contrat de ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargnes.

Il précise qu'aucun fonds n'a pour l'instant été débloqué.

Comptes rendus des commissions

Affaires sociales

Dans le cadre du Forum Santé, une action ludique relative aux premiers gestes qui sauvent à destination des jeunes et des moins jeunes pourrait être organisée par le centre de secours d'Ardillières au cours du printemps 2025. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

11 novembre : Traiteur, repas et animation choisis. Les invitations seront envoyées aux alentours du 11 octobre 200 personnes concernées). La cérémonie aura lieu à 11h00 au Monument aux Morts. Quelques enfants du CME pourraient lire des textes.

Paniers solidaires : 9 foyers en bénéficient.

Visites aux personnes âgées : peut-être 2 personnes supplémentaires.

« Mutuelles municipales » : 31 personnes concernées par les 2 mutuelles. Retraités, indépendants, demandeurs d'emploi).

Communication – culture

Fête des associations : A Ardillières le 7 septembre ; bilan très positif (350 personnes environ) confortant l'idée d'impliquer les associations de différentes communes. Après tirage au sort, le forum aura lieu à Landrais en 2025.

Bulletin municipal en cours de rédaction.

Spectacle de Noël : Prévu le 15 décembre ; choix entre 2 compagnies. A suivre. Voir pour la mise en place d'une décoration extérieure.

Pot élus-agents : 3 octobre à 18h30.

Dans le cadre des journées du Patrimoine 2025, un spectacle son et lumières sur l'histoire de la Gare du Thou pourrait être organisé par l'Amicale laïque d'Aigrefeuille en partenariat avec la commune du Thou. Réunion publique dans la salle des fêtes du Thou, le 4 octobre à 19h00. Prévoir l'impression et la distribution de flyers.

Bibliothèque municipale : Difficulté pour mobiliser des bénévoles.

Urbanisme

Les travaux de finition de voirie des lotissements « les Talmeniers » et « l'Escale nature » vont commencer début octobre.

Prochains lotissements : La Folie-Charmeneuil et rue de la Justice.

Voirie

Les travaux prévus à La Gravelle, La Preuille, rues de la Bascule et du Château du Cigogne vont débiter.

Informations et questions diverses

Vidéoprotection

Caméras restant à poser : Monument aux Morts, stade et boulangerie.

Mobilité douce : pistes cyclables

Début des travaux pour le cheminement entre les rues des Hirondelles et des Varennes.

Intercommunalité

Le Service Public de la Petite Enfance sera une compétence de la CDC au 1^{er} janvier 2025.

Pôle gare de Surgères : travaux prévus en novembre 2024 pour une durée de 2 ans.

Le rapport d'activités 2023 est présenté et n'appelle aucune remarque.

Rentrée scolaire : 295 élèves. Nouvelle directrice à l'école maternelle.

Fin de réunion : 22h15

Le maire
Christian BRUNIER



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre RENAUD

